



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
11.10.2007

Date de la convocation des conseillers :  
11.10.2007

point de l'ordre du jour no:  
19

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 19 octobre 2007**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents:** Hoffmann, Roller, Huss, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: autorisation au collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice**

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de défendre ses intérêts quant à l'affaire Soludec III ;

Vu la lettre afférente de Monsieur l'architecte de la Ville du 3 octobre 2007 ;

Vu le rapport afférent du bureau « NCR Avocats » ;

Vu l'article 83 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e  
à l'unanimité**

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à représenter l'administration communale devant les tribunaux dans l'affaire susmentionnée.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures